



URBANISME

Révision du règlement local de publicité

La préservation de la qualité du cadre de vie, enjeu majeur, pour les territoires et les populations, est au cœur des politiques du paysage. La réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes s'inscrit dans le prolongement de cet objectif.

Avancement du projet

- 1 Mise à l'étude
- 2 Etude, concertation avec le public
- 3 Arrêt du projet
- 4 Consultation, enquête publique
- 5 Approbation



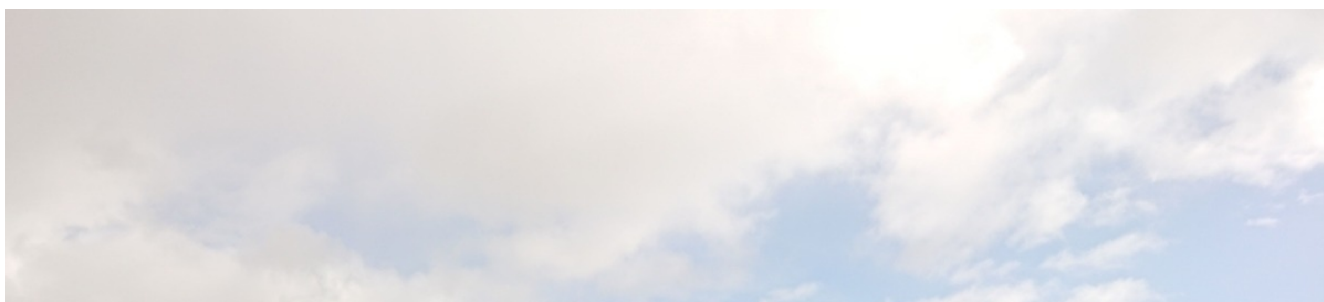
HISTORIQUE DU PROJET

Concertation terminée

Type : Réglementée / Concertation simplifiée

 [Situer le projet](#)

Porteur de la concertation : Brest Métropole





Présentation du projet

La publicité, les enseignes, comme les préenseignes font partie du paysage de la ville. Les enseignes rendent visibles les commerces et locaux artisanaux, la publicité permet aux acteurs économiques de communiquer.

Mais le respect de la réglementation est nécessaire pour l'harmonie de l'espace public. Lorsque l'affichage publicitaire n'est pas maîtrisé, il peut être à la fois préjudiciable au cadre de vie mais aussi aux messages publicitaires eux-mêmes.

Le 6 décembre 2019, le Conseil de la métropole a approuvé le règlement local de publicité (RLP) applicable sur les huit communes de la métropole. Il adapte aux conditions locales, les règles nationales encadrant les dispositifs publicitaires, de préenseignes et d'enseignes, prévues par le code de l'environnement.

En savoir plus sur la démarche

Planning de la démarche

Mise à l'étude du RLP Délibération du Conseil de la métropole du 27 mars 2015 prescrivant la révision des RLP	27 mars 2015
Étude, association, concertation avec le public Dossier de concertation préalable Porter à connaissance de l'État Premiers enseignements et orientations Réunion publique Consulter les avis déposés dans le registre numérique	2018 -2019
Délibération du Conseil de la métropole du 1er février 2019 sur les orientations générales Annexe à la délibération du Conseil de la métropole du 1er février 2019 sur les orientations générales	1er février 2019
Arrêt du projet de RLP Consulter le projet arrêté le 26 avril 2019	26 avril 2019
Enquête publique Consulter le rapport et l'avis du commissaire enquêteur	26 août - 13 septembre 2019
Approbation du RLP par le Conseil de la métropole Consulter la délibération Consulter le dossier	6 décembre 2019

Supports en téléchargement

Supports en téléchargement



Dossier de concertation préalable (.PDF, 1,99Mo)

Télécharger

Contact

Atelier d'études urbaines de Brest métropole

24 Rue Coat-ar-Guéven
Brest 29200

☎ 02 98 33 50 50

@ Courriel



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
Fax. : 02 98 33 50 06
contact@brest-metropole.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cédex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi 8h-18h
Samedi 8h30-12h30